

**Décision n° 2024-2807**  
**de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes**  
**et de la distribution de la presse**  
**en date du 19 décembre 2024**  
**modifiant la décision n° 2012-1295 en date du 16 octobre 2012 portant**  
**constitution d’un comité d’experts pour la boucle locale en fibre optique jusqu’à**  
**l’abonné**

L’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (ci-après « l’Arcep »),

Vu le code des postes et des communications électroniques, notamment ses articles L. 32, L. 32-1, L. 34-8, L. 34-8-3, L. 135 et D. 99-7 ;

Vu la décision n° 2012-1295 de l’Autorité en date du 16 octobre 2012 portant constitution d’un comité d’experts pour la boucle locale en fibre optique jusqu’à l’abonné ;

Après en avoir délibéré le 19 décembre 2024,

**Pour les motifs suivants :**

En application des dispositions de l’article 4 de la décision n° 2012-1295 du 16 octobre 2012, l’Autorité nomme, intuitu personae, les membres titulaires du comité d’experts pour la boucle locale en fibre optique jusqu’à l’abonné.

La présidente du comité d’experts pour la boucle locale en fibre optique jusqu’à l’abonné a annoncé son départ du comité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Par ailleurs, plusieurs sociétés ayant fait part de leur souhait de modifier leurs représentants titulaires du comité d’experts pour la boucle locale en fibre optique, la présente décision vise à actualiser la liste des membres du comité d’experts afin de tenir compte de ces demandes.

**Décide :**

**Article 1.** L’annexe 1 de la décision n° 2012-1295 susvisée, portant sur la composition du comité d’experts pour la boucle locale en fibre optique jusqu’à l’abonné, est remplacée par l’annexe 1 de la présente décision à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**Article 2.** Le directeur général de l’Autorité de régulation des communications électroniques des postes et de la distribution de la presse est chargé de l’exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site de l’Autorité.

Fait à Paris, le 19 décembre 2024,

La présidente

Laure de La Raudière

## Annexe 1 : composition du comité d'experts pour la boucle locale en fibre optique jusqu'à l'abonné

La présente annexe contient, conformément aux dispositions de l'article 5 de la décision n° 2012-1295 susvisée, la liste des experts nommés par l'Autorité ainsi que le nom du président du comité.

### 1. Liste des membres du comité d'experts

<b>PRESIDENT</b>	<b>JAOUHARI Hicham</b>
ACOME	CANEPA Christophe
AGINODE	BRIGOT Mathieu
ALTITUDE INFRA	MOHAMED-CHERIF Malik
	THERIAU Daphne
ASTER	THEVENOT Alain
AXIANS	GUEROU Philippe
AXIONE	GARDES Michel
BOUYGUES TELECOM	ELOPHE Ivan
	GOTTARDO Damien
CERCLE CREDO	BRAULT Dominique
	FOUET Philippe
	POLENI Jacques
	RICHARD Claude
COMMSCOPE	MARQUIER Franck
	OBERDORF Pierre
CORNING	LE RICHE Frédéric
	SALAUN Jacques
	STUBBS Jeremy
DAUPHIN TELECOM	CHEVILLARD Frederique
	RIBOUD Eve
ERICSSON	PARNEIX Benoit
EURE NORMANDIE NUMERIQUE	BOYARD Jean-Christophe

EXFO	SLEIMAN Bachir
Fédération Française des intégrateurs électriciens (FFIE)	GUEDIRI ADEL
FREE	LABORIE Didier
	BOUTRUCHE Sebastien
GROLLEAU	LE PROVOST Patrick
HUAWEI	DESCAMPS Thierry
	REVNIC André
IDEAOPTICAL	PELTIER Servant
IFOTEC	BILLET Gilles
IGNES	BOUDOU Yves
MALICO	ESMAN Stéphane
NOUVELLE AQUITAINE THD	MANENC Maxime
NETCEED	LAMBERT Theo
	LEDESERT Adrien
NOKIA	DAMAS Florian
	DAVID Richard
OMELCOM	THOURET Nicolas
ORANGE	BOUFFANT Olivier
	LE TRAON Gilles
	ZACHARKO Patrick
PREFORMED LINE PRODUCTS	BERTON Fabien
	LANIER Thomas
PRYSMIAN	BOUNIF Mourad
	PRANGE Mathieu
SFR	CASANOVA Jean-Philippe
SFR/ XP Fibre	TUARON-CASAUX Alain

SYCABEL	GASCA Laurent
TELENCO	DA ROCHA Jean Claude
TETRADIS	DESERABLE Mario
	TALLAA Rachid
TKF	JAGOT Gabriel

## 2. Présidence du comité d'experts

Le comité d'experts est présidé par Monsieur Hicham JAOUHARI (Nokia).

## 3. Observateurs extérieurs au comité d'experts

L'AVICCA et la FNCCR peuvent assister en tant qu'observateurs aux réunions du comité d'experts en tant qu'associations représentatives des collectivités territoriales.

L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires peut assister en tant qu'observateur aux réunions du comité d'experts et proposer des points d'information sur l'actualité de ses travaux techniques.